



## Règlement concours de bande dessinée 2017 La journée d'un agriculteur dans un monde « post révolution numérique » GIS Relance agronomique – DGER

### Organisateurs du concours

Le concours est organisé par le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Relance Agronomique<sup>1</sup> en lien avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGER<sup>2</sup>). Le GIS Relance Agronomique rassemble les principaux acteurs de la recherche, du développement, de la formation et de l'innovation agricole, pour partager les regards sur les futurs de l'agriculture, mesurer les évolutions et les enjeux auxquels elle doit faire face et se donner ensemble les moyens de les anticiper. En favorisant les synergies et la complémentarité des actions conduites par chacun, son objectif est de favoriser le développement de systèmes de production agricoles durables.

Pour l'organisation de ce concours, l'INRA agit au nom et pour le compte des Membres du GIS Relance agronomique.

### Objectif du concours

La révolution numérique constitue un bouleversement majeur auquel l'agriculture n'échappe pas. Pour enrichir la réflexion du GIS, pour la partager avec de futurs acteurs du monde agricole et agro-industriel, le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Relance Agronomique et la DGER proposent à des élèves et des étudiants de l'enseignement agricole de donner libre cours à leur imagination, en illustrant sous la forme d'une bande dessinée « Une journée d'un(e) agriculteur(trice) dans un monde post révolution numérique ».

### Qui peut participer

- Le concours est ouvert aux élèves et étudiants inscrits pour l'année 2017/2018 dans un établissement public ou privé de l'enseignement agricole (lycée, CFA, CFPPA, établissement d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire, de paysage, agricole), relevant du ministère en charge de l'agriculture ou d'IAVFF/Agreenium.
- Les réalisations peuvent être individuelles ou collectives.
- Elles peuvent s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique.



Concours organisé avec l'appui de l'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie

<sup>1</sup> Le GIS Relance agronomique rassemble les principaux acteurs de la recherche, de la formation et du développement agricole : INRA, ACTA, APCA, IAVFF, ADEME, COOP DE France, FNCUMA, Agro-transfert Ressources et territoire, FNA, IAD, Agro-Solutions, TRAME. Le ministère en charge de l'agriculture (DGER) est invité permanent du GIS.

<sup>2</sup> Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

- Chaque Participant (individuel ou groupe d'élèves/d'étudiants) doit s'inscrire dans le cadre de son établissement, par l'intermédiaire d'un enseignant référent ; dans le cas de l'enseignement supérieur, il n'est pas nécessaire de passer par l'intermédiaire d'un enseignant référent.

### Ce qui est attendu

- Sur la base d'un début d'histoire qui leur est proposé, les élèves/étudiants sont invités à imaginer la suite par le dessin et le texte.
- La bande dessinée devra comporter **2 ou 4 planches, sur papier à dessin de format A3 format à la française**, suffisamment épais, au minimum 125 g ; ne dessiner que sur un seul côté et inscrire au verso en bas et au crayon, le(s) nom(s), prénom(s) des participants, de l'enseignant référent (facultatif pour l'enseignement supérieur) ; classe/promotion ; nom, adresse et téléphone de l'établissement.
- Toutes les techniques sont autorisées : crayon, crayon à bille, plume, feutre, encre de couleur, gouache, aquarelle, collage ou Dessin Assisté par Ordinateur (DAO).
- Il est par ailleurs demandé aux équipes un court texte (une page) de présentation de leur démarche, des idées clés qui ont guidé leur projet.

Le début de l'histoire :

*Je me sers une tasse, l'assistant vocal démarre.*

*« Bonjour, il est 7h00 ici et 14h30 sur votre fuseau horaire favori. Ici la journée sera belle, température moyenne de 34 degrés, vent modéré entre 25 à 30 km/h. Vos produits commercialisés hier se sont vendus à 103 % de la valeur estimée. Un seul problème technique cette nuit, une panne de capteur dans le secteur 8. Votre bulletin technique personnalisé est disponible. Passez une agréable journée, n'oubliez pas votre live programmé à 11h00 ».*

### Le calendrier

- ❶ 6 septembre 2017 : Ouverture des inscriptions
- ❷ 1<sup>er</sup> décembre 2017 : Clôture des inscriptions
- ❸ 12 janvier 2018 : Date limite d'envoi des projets.

### Prise en compte de l'inscription

Les candidats retourneront, via leur enseignant référent (facultatif pour l'enseignement supérieur), la Déclaration de candidature en annexe 1 du présent document par mail à : [martine.georget@inra.fr](mailto:martine.georget@inra.fr)

Après vérification de la complétude du dossier, un accusé réception sera adressé en retour à l'enseignant référent (ou au contact indiqué dans le dossier d'inscription pour l'enseignement supérieur), accompagné d'un numéro de référence de l'équipe.

### Envoi des projets

Les bandes dessinées originales devront être envoyées **au plus tard le 12 janvier 2018** (le cachet de la poste faisant foi), accompagnées du **texte de présentation de la démarche** (voir la Rubrique : « Ce qui est attendu ») et du **bordereau d'envoi** en annexe 2 du règlement. Une version numérique est également demandée (ou uniquement la version numérique s'il s'agit de projets en DAO).

Envoi postal :

Les BD seront adressées à **plat et suffisamment protégées pour le transport**, à l'adresse suivante :  
*Martine Georget*  
*INRA – CODIR*  
*GIS RELANCE AGRONOMIQUE - Concours BD numérique*  
*147 rue de l'Université - 75338 PARIS CEDEX 07*

Envoi électronique :

La version numérique est à adresser en parallèle à : [martine.georget@inra.fr](mailto:martine.georget@inra.fr)  
Le fichier ne devra pas excéder 5 Mo. Dans le cas contraire, il sera à envoyer via une application dédiée à l'envoi des fichiers lourds, wetransfer par exemple.

### Délibération du jury

- Les délibérations du jury auront lieu entre le **22 et le 25 janvier 2018**
- Les équipes concourant seront informées des résultats, via les enseignants référents, entre le **26 et le 31 janvier 2018**
- Les noms des équipes lauréates, des enseignants référents, des établissements seront publiés sur le site du GIS Relance agronomique.

### **Sélection des lauréats**

Le jury sera composé au minimum d'un(e) auteur(e) de bandes dessinées, d'un(e) agriculteur/trice, d'un membre d'une entreprise/start up du numérique, d'un(e) représentant(e) de l'enseignement agricole, de l'édition et du monde de la R&D.

Le jury sélectionnera les lauréats selon les critères suivants :

- Originalité et qualité artistique du dessin

06.09.2017

- Originalité et qualité du scénario
- Créativité dans la projection de l'agriculture dans un futur « tout numérique »

Aucun plagiat de bande dessinée publiée ou de création numérique ne sera retenu. Dans l'hypothèse où les œuvres présentées n'auraient pas la qualité requise, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

## Prix

**1** Les dix meilleurs projets seront édités dans un album dédié et un exemplaire de l'album sera offert à tous les participants des équipes lauréates ainsi qu'à l'établissement d'origine.

**2** Deux représentants des dix équipes lauréates seront invités au Salon de l'agriculture (qui se tient à Paris du 24 février au 4 mars 2018), pour un événement organisé autour de ce concours. Les frais de déplacement et les entrées au salon seront pris en charge pour les deux représentants des équipes lauréates et pour l'accompagnateur si les élèves sont mineurs.

**3** Dans ce cadre, ils seront conviés à présenter oralement leur projet par un pitch de 5 minutes : les idées qui ont guidé leurs choix, les lignes de force de la vision proposée de ce monde agricole « post-numérique »... Un « prix spécial du jury » sera attribué, tenant compte de la BD et du pitch.

## Avis de concours

Le concours est annoncé par la DGER. L'information est adressée aux directeurs d'EPL et d'établissements d'enseignement agricole secondaire privé à charge aux directeurs de relayer auprès des équipes enseignantes et des élèves. Pour l'enseignement supérieur long (public et privé), la diffusion est effectuée auprès des Directions des Etudes et de la Vie Etudiante en leur demandant de relayer l'information aux étudiants.

En complément, tous les canaux de diffusion permettant de toucher l'enseignement agricole secondaire et supérieur sont mobilisés par les membres du GIS Relance agronomique et la DGER.

L'information est également diffusée sur le site du GIS Relance agronomique.

## Propriété intellectuelle

Il est rappelé que l'INRA agit au nom et pour le compte des Membres du GIS Relance agronomique. Les auteurs lauréats des bandes dessinées sélectionnées autorisent l'INRA, les membres du GIS Relance agronomique et la DGER à diffuser leur œuvre dans les conditions ci-après définies. La diffusion des bandes dessinées lauréates se fera dans le cadre et pour les besoins du présent concours et/ou du GIS Relance agronomique et exclut toute exploitation commerciale. Cette diffusion ne pourra faire l'objet, de la part de l'INRA, d'aucune contrepartie autre que celle prévue au présent Règlement (voir rubrique Prix). Pour les besoins de cette diffusion, les participants lauréats s'engagent à céder, à titre gratuit, à l'INRA, aux membres du GIS Relance agronomique et à la DGER les droits patrimoniaux suivants portant sur les planches.

1. Au titre du **droit de représentation** :

- le droit de communiquer les œuvres et/ou les extraits au public mondial par un procédé quelconque et notamment par diffusion d'images, de photographies ou de vidéos sur tous supports de

communication interne et/ou externe et notamment, ses propres documents de communication, son site Internet, ses pages de réseaux sociaux, par voie de presse écrite et numérique, et par voie télévisuelle ;

- le droit de présenter les œuvres et/ou les extraits au cours d'une ou plusieurs expositions, salons ou autres représentations publiques.

2. Au titre du **droit de reproduction**, le droit de fixer matériellement les œuvres et/ou les extraits par tous procédés qui permettent de les communiquer au public d'une manière indirecte et de les produire ou faire reproduire sous quelque forme que ce soit et sur tous supports.

La présente cession de droits patrimoniaux est concédée, à titre non exclusif, pour le monde entier et pour une durée de quatre ans à compter de la fin du concours. Au-delà de cette période de quatre ans, toute autre exploitation des extraits et des œuvres fera l'objet d'une demande d'autorisation d'exploitation aux auteurs.

Par ailleurs, les bandes-dessinées lauréates seront éditées dans un ouvrage collectif. La maison d'édition proposera aux auteurs lauréats un contrat d'édition dont les termes et conditions seront précisés avec ladite maison d'édition.

Dans ou en dehors du contexte du concours, l'INRA, les membres du GIS Relance agronomique et la DGER ne pourront utiliser les travaux remis par les participants non lauréats (publications ou autre...), qu'en vertu d'une autorisation de diffusion et d'utilisation d'une œuvre en bonne et due forme, délimitant les droits et obligations de chaque partie.

### Droit à l'image

En complétant et signant la fiche d'autorisation d'exploitation des droits d'image, jointe au dossier d'inscription, chaque participant (lycéen/étudiant et enseignant référent) accepte la libre utilisation par l'organisateur et ses partenaires de son image et de ses nom et prénom, pour l'exploitation de photographies, d'interview, de vidéos prises pendant et pour la durée du concours, ou à des fins de communication pour valoriser cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet).

Si un participant s'oppose à l'utilisation de son nom et de son image quelle que soit la destination, il doit le faire savoir par mail à [martine.georget@inra.fr](mailto:martine.georget@inra.fr).

### Informatique et libertés

Pour participer au concours, les candidats et les enseignants référents doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, classe/promotion ; adresse mail et téléphone de l'enseignant référent).

Les destinataires de ces informations personnelles sont l'INRA, les autres membres du GIS Relance agronomique, la DGER, et la maison d'édition pour les équipes lauréates. Ces informations seront enregistrées et sauvegardées par l'INRA, qui est responsable du traitement, le temps nécessaire à la prise en compte de leur participation, à la détermination des lauréats et à l'attribution et l'acheminement des prix. Elles seront conservées jusqu'à l'édition de l'album des équipes lauréates. Au-delà de ce délai, seule une liste des établissements ayant participé sera conservée par l'organisateur.

En revanche, pour les lauréats, les informations figurant sur la déclaration de candidature - sauf l'adresse mail et le téléphone de l'enseignant référent - resteront accessibles sur le site du GIS Relance agronomique tant que le site sera accessible.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Vous disposez également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits. Pour exercer ces droits,

les participants et leurs représentants légaux devront envoyer un courrier à l'adresse postale du GIS Relance agronomique à l'attention de Martine Georget (INRA, CODIR, 147 rue de l'Université, 75007 Paris ou par mail à [martine.georget@inra.fr](mailto:martine.georget@inra.fr).

Durant toute la durée du concours et au-delà, l'organisateur s'engage à ne pas diffuser les coordonnées des participants, sans leur accord, à des tierces personnes.

### Divers

Pour les équipes non lauréates, les planches originales reçues seront retournées aux participants à l'issue du concours et au plus tard à la fin du mois d'avril 2018 à l'adresse et au référent mentionné sur le bordereau d'envoi à joindre à l'envoi des planches de BD.

Pour les équipes lauréates, elles leur seront retournées par la maison d'édition après la parution de l'album.

L'organisateur invite les participants à effectuer, pour leur propre compte, une copie de l'œuvre transmise.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, détérioration ou vol de planches.

Toute inscription au concours vaut acceptation du règlement.

#### **Pour toute question concernant le concours**

Contact DGER : Edouard SCHERRER – [edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr](mailto:edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr) - 01 43 59 53 33

Contact GIS Relance agronomique : Martine GEORGET – [martine.georget@inra.fr](mailto:martine.georget@inra.fr) – 01 42 75 96 67

Code de champ modifié



## Annexe 1 - Déclaration de candidature

### Concours de BD

#### « Une journée d'un agriculteur dans un monde post révolution numérique »

Fiche à retourner à : [martine.georget@inra.fr](mailto:martine.georget@inra.fr) en mentionnant dans l'objet :  
GIS RA – candidature concours BD

Nom de l'établissement :

Coordonnées (adresse postale, téléphone) :

Nom, prénom, téléphone, mail de l'enseignant référent du projet (ou dans le cas de l'enseignement supérieur, de l'étudiant référent de l'équipe) :

Noms, prénoms, niveaux des élèves/ étudiants :

Signature du/ de la responsable d'établissement (ou du/de la Directeur/trice des études et de la vie étudiante dans le cas de l'enseignement supérieur) :

Cachet de l'établissement :

06.09.2017



## Annexe 2 – Bordereau d'envoi à joindre aux planches de BD

Numéro de référence de l'équipe (attribué à chaque équipe après réception de la déclaration de candidature) :

Établissement :

Coordonnées :

Nom, prénom, téléphone, mail de l'enseignant référent du projet (ou dans le cas de l'enseignement supérieur, de l'étudiant référent de l'équipe) :

Noms, prénoms, classe/promotion des élèves/ étudiants :

Adresse à laquelle les planches devront être renvoyées à l'issue du concours (mentionner précisément le nom du destinataire) :

06.09.2017